

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - F. SEIGNOUREL de PASTORS - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - V. BAUDE-TOUSSAINT - L. MOULARD - D. BAGOT FLAUZAC - M. WULLAERT - N. ABBAL - N. ROUQUAIROL - G. CAVAILLÉ - G. LAMBERT - D. BERNARDIN - J.-P. FIORA - D. LAGRIFFOUL

Mandats : A. BUIL à D. BAGOT FLAUZAC - F. PIBAROT à C. BASTIER

Absents excusés : I. BUFFET-PICHON - A. VAL - B. GRYNFELTT - J.-E. RUBIO - A. HERNANDEZ - C. CUENI - C. BOUCHE - E. TOURRETTE

Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I. Rapporter délibération n°2025-043 en date du 11 juin 2025 - Cession d'une partie des parcelles AD 828, AD 829, AD 890 + AD 891 (anciennement AD 830) et AD 831 à FDI habitat

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que la cession d'une partie des parcelles cadastrées AD 828, AD 829, AD 890, AD 891 (anciennement AD 830) et AD 831 s'inscrit dans le cadre du projet immobilier « Le Clos d'Éole », porté par FDI Habitat, avec le soutien de la commune. La vente des parcelles sera réalisée au prix symbolique de 1 euro et non 118.200 € comme indiqué dans le procès-verbal du 11 juin 2025. C'est ainsi que la commune accompagne FDI dans la mise en œuvre de ce projet.

Le point I est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

II. Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

DC2025-007	03/06/2025	AVENANT N°1 - CONVENTION DE CONSEIL JURIDIQUE ET DE REPRÉSENTATION EN JUSTICE - SELARL HORTUS AVOCATS
DC2025-008	03/06/2025	CONTRAT DE LOCATION RADAR EVOLIS VERSION SOLAIRE - ÉLANCITÉ
DC2025-009	05/06/2025	DÉPLACEMENT DÉBIT DE TABAC

La séance est levée à 18h36.

Christophe THOMAS
Maire



Lyliane MOULARD
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Moulard", is written over the name of the secretary.